* **Le morphème : essai de définition et typologie**

Le morphème est défini généralement comme une unité minimale d’analyse grammaticale. C’est la plus petite unité de signification de la langue. Il est formé de phonèmes. Les morphèmes les plus petits peuvent n’en comprendre qu’un comme par exemple l’article ***l’*** ou la préposition ***à***; mais puisque l’unité a un sens, elle a un statut différent du phonème. Souvent les linguistes le définissent en rapport avec le mot du fait qu’il représente sa limite supérieure et qu’il en représente une partie. Par exemple le mot *perce-neige* (ou *cure-dent****)***on distinguera deux morphèmes ainsi que dans le mot *pétrir (pétr-ir).*Par contre, le mot *fleur* ne comprend qu’un morphème. Un mot est le plus souvent une combinaison de morphèmes, mais la difficulté est comment se fait cette composition. (Différents procédés de formation de mot). Les linguistes le définiront comme **la forme linguistique qui ait une autonomie.**Alors partant de cette définition, en est-il du morphème –***eur*** (qui est un suffixe)dans le mot***chanteur***ou du morphème que l’on trouve dans **invisible.**Un morphème autonome acquiert le statut de mot, ainsi pour un phonème qui a un sens constitue un morphème.

  La segmentation ou la décomposition du mot en morphèmes nous permet d’appliquer les deux tests grammaticaux, à savoir, la commutation et la distribution. La condition nécessaire est en effet pour qu’une partie de mot puisse constituer un morphème et qu’elle puisse être remplacée par un autre élément, donc commuter avec lui ;

Ex.*Chant            -eur*

*-age*

*-er, etc*.

Il faut ajouter que la commutation doit être pratiquée sur les deux parties du mot,

Ex*.    Chant-*

*Vol-           eur*

*Rong-*

 Ce qui est obligatoire c’est que les éléments ainsi isolés présentent un sens, ce qui est bien le cas des exemples précédents mais il semble que ce n’est pas général car on ne peut pas attribuer un sens à certains morphèmes.

Ex.         *Chap-eau                             chap-eau*

*Bat-                                               -elle*

Ce sens doit être relativement stable parce que si une forme se trouve associée à des sens différents entre lesquels on ne peut pas établir une filiation ni historique ni logique, on posera des morphèmes différents et dans ce cas la commutation permet, d’abord, dans un premier cas, **d’isoler une forme**.

Ex. *poir-ier, plomb-ier*,

La forme isolée dans ces exemples c’est ***ier****,*ce morphème ne possède pas le même sens dans ***poirier*** que dans ***plombier****: dans****poirier***ce morphème a le sens de l’arbre fruitier et dans plombier il signifie un métier. (Voir homonymes)

Ensuite, dans un deuxième cas la commutation peut isoler des formes dans leurs apparences et qui ont un même sens, c’est-à-dire un même morphème dont ses formes sont des variantes (des allomorphes).

Ex. *prunier, cerisier, pommier, oranger, pêcher, citronnier…*

Nous remarquons que la commutation sur la première partie du mot est donnée par le corpus lui-même, puisque *–****ier****[je]*se trouve associés à différents mots, tout comme –***er*** [e]. Si on supprime ces deux morphèmes on aura*: prune* [pryn] pêche [pεƒ]. Ceci dit que les morphèmes élidés présentent un sens et permettent de fabriquer le nom de l’arbre fruitier à partir du fruit correspondant.

Notons que nous avons affaire à deux formes graphiquement et phoniquement différentes [je] et [e] il faut chercher alors le conditionnement de ces deux morphèmes, c’est-à-dire les raisons qui font apparaitre tel ou tel allomorphe, est généralement de deux types :

* **Le conditionnement phonologique**: c’est l’entourage phonique, le type de syllabe qui détermine la distribution, ainsi -ier se rencontre après n’importe quelle consonne sauf les chuintantes après lesquels on rencontre -er, par contre -ier se trouve ailleurs.
* **Le conditionnement morphologique**, à ce niveau, aucune régularité phonologique ne se laisse déceler et les allomorphes se répartissent selon les morphèmes avec lesquels ils se combinent.
* le morphème de terminaison verbale associé à nous est généralement –***ons***, par exemple pour le verbe penser, nous avons pensons, pensions, penserons, penserions, mais pour le même pronom on trouve une autre forme –***mes*,** cet allomorphe ne se trouve qu’après le morphème du passé simple ***â*.**Il est donc conditionné morphologiquement, donc –***mes*** et –***ons*** représentent deux allomorphes d’un même morphème.
* La première typologie du morphème c’est de distinguer entre **morphème lexical** ou **lexème** et **morphème grammatical**.

Le morphème lexical permet au mot une individualité sémantique.

Ex. ***rong/eur***

***rong-*** est un lexème qui permet sa distinction des autres lexèmes comme dans –***eur***.

**Le lexème** peut renvoyer à des concepts abstraits comme le Nom, l’adjectif, et l’adverbe, c’est la base ou le radical. Il peut être constitué d’une base qui attend un morphème pour une réalisation morphologique comme il peut être autonome (individualité sémantique) par ex cœur-peur-orange.

**Le morphème grammatical** : permet au mot d’être en relation avec d’autres éléments constituants un mot ou une phrase. Par ex : dans le mot travaillons le –ons est un morphème grammatical qui indique la conjugaison verbale en justifiant l’accord entre le sujet et verbe.

**Le morphème grammatical** : renvoie à une catégorie grammaticale comme le temps, le mode, la personne, le genre, le nombre, la voix (structure).

* La deuxième typologie est le fait d’opposer les morphèmes à l’état libre, ex. *chant-, lav-, rang*-, et les morphèmes qui sont liés c’est-à-dire qui sont obligés d’être en association à d’autres morphèmes comme *–ons, -eur, -euse, -er, -ir*.
* la troisième typologie (distinction) se base sur l’analyse morphologique en elle-même.

La base c’est le radical du mot, et à cette base on peut ajouter des affixes qui peuvent avoir des fonctions pour produire une signification ou modifier le sens de la base.

Lorsqu’on supprime un affixe, on obtient la base sur laquelle il est formé.

Ex. La base à laquelle s’adjoint le morphème –ir dans irréalisable et le mot réalisable est composé d’une base réalis- à laquelle s’adjoint le morphème –able. Lorsque tous les affixes sont supprimés c’est e radical ou la base minimale qui reste.

On distingue différentes sortes d’affixe :

–**Les préfixes** ou **les morphèmes préfixés** : qui se placent avant la base comme dé- dans déloyal, a- dans anormal.

–**Les suffixes** ou **les morphèmes suffixés** : qui se placent après la base comme –eur dans chanteur –ons dans chantons.

Comme on peut le voir, les morphèmes ne se lient pas aléatoirement. Ils fonctionnent selon des règles préétablies qu’on appelle règles morphologiques. Ces règles sont spécifiques à chaque langue. En combinant les morphèmes, nous produisons cependant des mots difficiles à prononcer. Par exemple, pour construire l’antonyme de certains adjectifs, il faut ajouter la voyelle /i/ et allonger la consonne initiale de l’adjectif, comme dans « illégal » ou « irrégulier ». Cette interaction entre les morphèmes et les sons donne naissance à un domaine relativement nouveau appelé la morphophonologie

Les règles morphologiques et morpho-phonologiques s’appliquent à la plupart des mots. Ces règles évitent ainsi que l’on doive mémoriser des dizaines de milliers de mots isolés alors qu’on peut en apprendre quelques milliers et une centaines de morphèmes liés pour les combiner en des dizaines de milliers de mots. Il existe cependant des exceptions. Nous appelons ces exceptions des lexicalisations. La lexicalisation est l’acceptation d’un mot dans le vocabulaire d’une langue donnée comme entité propre. C’est le cas pour la féminisation de certains adjectifs en français. Alors que la règle générale est de prononcer la consonne finale de l’adjectif pour obtenir le féminin, on retrouve des mots comme « beau/belle », « vieux/vieille », etc. Les formes féminines et masculines sont donc simplement mémorisées puisqu’il ne semble pas y avoir de règle pouvant expliquer les différences ou les similarités.